



Bruxelles, le 5 janvier 2022

CM 1017/22

OJ POLCOM
SERVICES
FDI

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	polcom@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	Tel: +32 2 281 51 81
Objet:	Comité de Politique Commerciale (Experts - Services et Investissements) - Convocation et ordre du jour provisoire
Date:	12 janvier 2022
Heure:	9:30
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

Format: 1+ 1

- I. Session sur le commerce transfrontière des services et la libéralisation des investissements (matin)
 1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Présentation du programme de la Présidence
 3. Tour d'horizon des négociations commerciales en cours
 4. Négociations de l'accord de reconnaissance mutuelle sur les qualifications professionnelles des architectes avec le Canada

5. ALE UE-Corée : Comité sur le commerce des services, l'établissement et le commerce électronique

6. Divers

II. Session sur la protection et la facilitation des investissements (après-midi)

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Présentation du programme de la Présidence

3. Tour d'horizon des négociations commerciales en cours

4. Négociations d'un accord sur la facilitation des investissements durables entre l'UE et l'Angola

5. Modernisation du Traité sur la Charte de l'Energie

6. Processus de réforme du CIRDI

7. Groupe de travail III de la CNUDCI (Réforme de l'arbitrage investisseur-Etat)

8. Divers

NB: La réunion se déroulera dans une "zone certificat COVID", qui ne sera accessible que sur présentation d'un certificat COVID numérique de l'UE, ou d'un test négatif (pour plus d'information, voir Décision 53/21 du secrétaire général du Conseil, disponible au <https://delegates.consilium.europa.eu/delegatesinfocorner/documents/coronavirus-info/de00053.en21.pdf>).

NB: Les délégations souhaitant inscrire des points sous "Divers" sont invitées à adresser leurs demandes par courriel (polcom@consilium.europa.eu), avant le mardi 11 janvier à 12 heures.

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.